

République Française

Département : Aude

Arrondissement : Carcassonne

**ALZONNE - Commune**

011-211100094-DE\_2026\_052-DE

A G E D I

Séance du vendredi 17 juillet 2026

Délibération N° DE\_2026\_052

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 19                                     | 15       | 15         |
| Date de la convocation :<br>09/07/2026 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 15                                     | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le dix-sept juillet deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie d'Alzonne), sous la présidence de Régis BANQUET.

Présents : Régis BANQUET Henri BONNAFOUS Carole CAHUZAC Thibault FORT Cyril GILLIS Anaïs JEANET Christelle LOGEAS Céline MEINIER Jérémie RAMON Gérard RUMEAU Florence CROUZAT Morgan GUIRAUD Aurélie HAMZAOUI Gilles SALLES Marion VACHET

Représentés :

Absents et Excusés : Nathalie ENCINAS Bernard GIEULES Jean LOPEZ Caroline RAYNAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Céline MEINIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### **Objet : Création de la Commission Communale des Impôts Directs**

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal. La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires :

- Meinier Céline
- Cahuzac Carole
- Gillis Cyril
- Bonnafous'Henri
- Rumeau Gérard
- Gieules Bernard
- Logeais Christelle
- Encinas Nathalie
- Ramon Jérémie
- Salles Gilles
- Vachet Marion
- Fort Thibault

Les commissaires suppléants :

- Vieu Brigitte
- TISSEYRE Didier
- Battistella Louis
- Roquefort Francis
- TISSEYRE Jacques
- Dainese Jean Philippe
- Cahuzac Claude
- Regragui Leila
- Riu Benoit
- Rastouil Francis
- Lepretre Mariane
- Banquet Chantal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

**AUTORISE** Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Régis BANQUET  
Président de séance

Céline MEINIER  
Secrétaire de séance

